



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 3 juillet 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 26

Date de la convocation :
27 juin 2024

Délibération n° DCM24-07-03P3

**Administration générale – Espace culturel, solidaire,
associatif et citoyen – Approbation de l'opération au
stade de l'Avant-Projet Définitif**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Georges Elnecave, M. Jean François Faustin, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

M. Georges Elnecave à M. Michaël Deltour

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

M. Stéphane Garcia à M. Patrick Javourey

Mme Hélène Cinési à Mme Elisabeth Blanquet

M. Franck Rugani à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme n° 912 concernant l'aménagement d'un espace culturel, solidaire, associatif et citoyen dans les locaux anciennement affectés à l'école maternelle Jean Vilar pour un montant global de 7 200 000 € TTC.

L'équipe de maîtrise d'œuvre choisie sur concours en janvier 2024, représentée par l'agence Traverse, a réalisé les études de conception jusqu'au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) en intégrant les améliorations fonctionnelles et les contraintes techniques tirées notamment des diagnostics bâtimentaires et des études de sol.

L'APD prévoit ainsi de réhabiliter les bâtiments existants pour y aménager les locaux affectés à la bibliothèque devenue médiathèque, au Centre Communal d'Action Sociale, aux activités associatives et aux espaces dédiés à l'information des jeunes.

Il prévoit également de créer un nouveau bâtiment situé à l'angle de la rue Croix Rouge et de la rue du Colonel Pagès pour y installer l'école de musique.

La notice de rendu en phase APD ci-jointe vient détailler ces éléments et actualise l'estimation du cout des travaux pour un total de 6 314 840 € HT, en distinguant la partie réhabilitation pour 5 461 400 € HT et la partie construction neuve pour 853 440 € HT.

Le cout prévisionnel global de l'opération, incluant les honoraires de maitrise d'œuvre, études et aléas, est ainsi porté à 7 244 220 € HT, soit 8 693 064 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de la partie réhabilitation est présenté ci-dessous :

| DEPENSES HT | RECETTES |
|--|---|
| Maitrise d'œuvre 693 555 € | Etat – Fonds vert 1 253 034 € |
| Etudes et aléas divers 110 215 € | Etat – DGD « Bibliothèques » 1 052 549 € |
| Travaux 5 461 400 € | Etat – Agence de l'eau 49 835 € |
| | Europe – FEDER 786 553 € |
| | Région – Bourg centre et autres 602 652 € |
| | Département 960 000 € |
| | Communauté de Communes du Clermontais 40 000 € |
| | Sous-total aides publiques 4 744 623 € |
| | Financement communal 1 520 547 € |
| TOTAL DEPENSES HT 6 265 170 € | TOTAL RECETTES 6 265 170 € |

Le plan de financement prévisionnel de la construction nouvelle est présenté ci-dessous :

| DEPENSES HT | RECETTES |
|--|---|
| Maitrise d'œuvre 108 387 € | Etat – DETR / DSIL 2025 391 620 € |
| Etudes et aléas divers 17 223 € | Europe - LEADER 195 810 € |
| Travaux 853 440 € | Département 195 810 € |
| | Sous-total aides publiques 783 240 € |
| | Financement communal 195 810 € |
| TOTAL DEPENSES HT 979 050 € | TOTAL RECETTES 979 050 € |

La part des aides publiques prévisionnelles représente à ce stade 76 % du cout global HT de l'opération, et pourra être augmentée à hauteur maximale de 80 % par la recherche de subventions complémentaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération d'aménagement de l'espace culturel, solidaire, associatif et citoyen telle que présentée ci-dessus et dans la notice ci-jointe au stade de l'APD,
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération pour un montant global de 7 244 220 € HT, soit 8 693 064 € TTC,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels du volet réhabilitation et du volet construction nouvelle présentés ci-dessus, faisant apparaître les participations financières de l'Europe, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault et de la Communauté de Communes du Clermontais,
- d'approuver en particulier la demande de subvention au titre du fonds vert de l'exercice 2024 à hauteur de 1 253 034 € concernant le volet réhabilitation de l'opération,

- de dire que des subventions complémentaires seront recherchées dans la limite d'un taux maximum d'aides publiques de 80 % du cout global HT de l'opération,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune par modification de l'autorisation de programme n° 912 lors d'une prochaine délibération adossée à une modification du budget,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Ce dossier a été présentée devant la commission « Ressources et moyens » le 19 juin 2024 et devant la commission « Environnement et aménagement de l'espace » le 20 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(avec 18 voix POUR, 2 voix CONTRE [M. S. Garcia représenté par M. P. Javourey, M. P. Javourey] et 6 ABSTENTIONS [M. F. Rugani représenté par Mme C. Blaho Poncé, Mme C. Blaho Poncé, M. L. Dô représenté par Mme C. Soulairac, Mme C. Soulairac, Mme H. Cinési représentée par Mme E. Blanquet, Mme P. Médiani])

APPROUVE l'opération d'aménagement de l'espace culturel, solidaire, associatif et citoyen telle que présentée ci-dessus et dans la notice ci-jointe au stade de l'APD,

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération pour un montant global de 7 244 220 € HT, soit 8 693 064 € TTC,

APPROUVE les plans de financement prévisionnels du volet réhabilitation et du volet construction nouvelle présentés ci-dessus, faisant apparaître les participations financières de l'Europe, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault et de la Communauté de Communes du Clermontais,

APPROUVE en particulier la demande de subvention au titre du Fonds vert de l'exercice 2024 à hauteur de 1 253 034 € concernant le volet réhabilitation de l'opération,

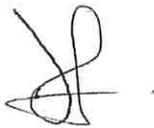
DIT que des subventions complémentaires seront recherchées dans la limite d'un taux maximum d'aides publiques de 80 % du cout global HT de l'opération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune par modification de l'autorisation de programme n° 912 lors d'une prochaine délibération adossée à une modification du budget,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Maire et président de séance,



Louise JABER




Gérard BESSIERE